

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS

L'an deux mille vingt quatre, le 12 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 07 mars 2024

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, TOULOU

Mrs, BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL

Excusée : Mme SEGUIN, Mme RULLIER

Secrétaire : Mme CHAUSSADE

1- Approbation du PV de la séance du 6 février

(annexe 1)

Approuvé à l'unanimité

2 - Vote du compte administratif de la Commune

Monsieur le Maire quitte la salle ; Monsieur BARRAQUE, 1^{er} adjoint, procède à la présentation du compte administratif de la Commune et en présente les résultats.

Investissement

Dépenses	Prévu :	940 917,40
	Réalisé :	426 186,36
	Reste à réaliser :	124 207,00
Recettes	Prévu :	940 917,40
	Réalisé :	508 386,53
	Reste à réaliser :	79 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	884 969,88
	Réalisé :	523 008,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	884 969,88
	Réalisé :	894 293,93
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	82 200,17
Fonctionnement :	371 285,59
Résultat global :	453 485,76

Le compte administratif est voté à l'unanimité des membres présents.

3 - Affectation du résultat de la Commune

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		138 451,71
- un excédent reporté de :		232 833,88
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		371 285,59
- un excédent d'investissement de :		82 200,17
- un déficit des restes à réaliser de :		45 207,00
Soit un excédent de financement de :		36 993,17
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT		371 285,59
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		371 285,59
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		82 200,17

4 - Approbation du Compte de Gestion de la Commune

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le compte de gestion est l'équivalent du compte administratif, mais tenu par le comptable public ; les 2 se doivent d'être rigoureusement identiques. Après vérification et constatant que c'est le cas, il propose de le voter. Ce point est voté à l'unanimité.

5 - Vote du compte administratif du budget Assainissement

Monsieur le Maire quitte la salle ; Monsieur Barraqué, 1^{er} adjoint, présente le compte administratif du budget assainissement et les résultats de l'exercice. Le conseil municipal, après discussion, vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	96 695,16
	Réalisé :	40 523,30
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	96 695,16
	Réalisé :	76 369,16
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	75 186,65
	Réalisé :	40 507,63
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	75 186,65
	Réalisé :	61 529,97
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	35 845,86
Fonctionnement :	21 022,34
Résultat global :	56 868,20

6 Affectation du résultat du budget Assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	384,31
- un excédent reporté de :	21 406,65
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	21 022,34
- un excédent d'investissement de :	35 845,86
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	35 845,86

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	21 022,34
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	21 022,34
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	35 845,86

7 - Vote du Compte de Gestion du budget Assainissement

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le compte de gestion est l'équivalent du compte administratif, mais tenu par le comptable public ; les 2 se doivent d'être rigoureusement identiques. Après vérification et constatant que c'est le cas, il propose de le voter. Ce point est voté à l'unanimité.

8 - Fixation du prix de la redevance Assainissement pour 2024

Monsieur le Maire rappelle que pour assurer l'équilibre financier du service entretien de notre réseau d'assainissement et de la station d'épuration, nous avons la possibilité de modifier le tarif de la redevance assainissement.

Les termes sont depuis la délibération du 1^{er} mai 2021 :

- Terme fixe : 35€
- Terme variable : 1.10€

Il propose de ne pas modifier les prix pour l'année 2024. Ce point est voté à l'unanimité.

9 - Remboursement EDF du budget assainissement au budget Communal

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'en 2023, il y a eu un problème de facturation avec EDF. Sur la même facture, on y retrouvait les consommations de la Mairie, l'Agence Postale (budget Commune), la Station d'Épuration et le Poste de Relevage (budget Assainissement).

Ne pouvant pas scinder nous même les factures au risque d'un rejet de la trésorerie, il avait été demandé au service client de EDF de scinder les factures en fonction de nos budgets.

Depuis juin 2023, aucune modification n'a pu être réalisé à part sur les nouvelles factures de 2024. Afin de pouvoir régler ce problème, il est proposé que la totalité des factures soient payées sur le budget Communal et que les parties correspondantes à la Station d'Épuration et au Poste de Relevage soient remboursées à la Commune par le budget Assainissement.

Date	Commune	Remboursement Assainissement
27/06/23	5 397,37 €	2 835,09 €
27/08/23	1 171,71 €	951,68 €
27/10/23	1 211,51 €	970,23 €
26/12/23	573,16 €	561,22 €
Total	8 353,75 €	5 318,22 €

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

Questions diverses

Présentation des demandes de subventions reçues en vue de la préparation du budget

Les demandes de subvention sont nombreuses ; Afin de pouvoir préparer le budget, il est acté que la somme allouée aux subventions sera de 10000 euros ; le soir du prochain conseil, cette somme sera répartie aux associations après arbitrage.

Présentation des projets d'investissement en vue de la préparation du budget

COMMUNE

Aire de jeux place de la Bielle : 49 552,40 € HT soit 59 462,88 € TTC (DETR)
 Aménagement de la cour de l'école : 4 140 € HT soit 4 968 € TTC
 Garde-corps du Mur de Bosdarros et de l'Église : 12 222 € HT soit 14 666,40 € TTC (fait)
 Nouveau columbarium : 4 800 € HT soit 5 760 € TTC
 Remplacement sonnerie cloche église : 1 822 € HT soit 2 186,40 € TTC
 Pose porte d'entrée logement Husté : 1 375 € HT soit 1 650 € TTC
 Changement de fenêtres agence postale : 4 911,72 € HT soit 5 894,06 € TTC
 Remplacement matériel informatique : 1 193 € HT soit 1 431,6 € TTC
 Voirie communale (Subvention au Conseil Départemental à déposer)
 Toiture de l'école (DETR) Montant de 185494,80 € ; Isolation des plafonds : 10047,30€. (selon le premier devis reçu)
 Réhabilitation église (DETR) : coût estimé de **670 848,42 €**

ASSAINISSEMENT

PUP BOUSQUET (Subvention au Conseil Départemental à déposer) – Chiffrage à venir

Monsieur le Maire précise aux membres présents que concernant la toiture de l'école, la Commune fera appel au savoir faire de l'APGL.

Présentation du dispositif Greffes+

DEVENIR VILLE AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES ?

Mme GATEAU est venue en Mairie présenter le projet national du Collectif Greffes+, mettant à l'honneur le don d'organes.

Quelques chiffres :

- 5 495 greffes réalisées par an
- 28 000 personnes sont en attente de greffe
- 70 000 français vivent grâce un organe greffé
- 1 000 décès/an de personnes ayant besoin d'une greffe

Un des principaux freins au don d'organes, est le manque de communication dans les familles ; c'est un sujet tabou.

Comment une commune peut soutenir le projet national :

- Mettre un panneau à chaque entrée principale de la commune incitera les concitoyens à réfléchir à ce sujet qui concerne tout le monde, à lancer une discussion en famille et ainsi informer les proches du positionnement personnel en cas de mort cérébrale afin qu'ils puissent retranscrire cette décision au corps médical.
- En parler sur le site Internet et dans le journal municipal.

Pour info prix TTC d'un panneau : entre 90 et 150 euros, en fonction des fournisseurs.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que Rébénacq rejoindra ce dispositif, tout en soulignant le doublon avec le disque bleu qui se trouve en entrée de ville et en lien avec le don d'organe.

Un article sera inséré dans Amassa et sur le site Internet de la Commune.

Présentation des propositions de Mr VALOIS pour refaire le plan de ville

Monsieur SANZ présente aux membres présents la proposition de Monsieur VALOIS ; le plan de ville situé à côté de l'église étant devenu obsolète, il propose de le refaire bénévolement et demande aux élus de choisir entre plusieurs format ; il demande également à ce qu'une

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 16 AVR. 2024

ID : 064-216404632-20240409-DE_21_2024-DE

« commission » puisse se réunir afin de donner avis sur le projet. Après discussion, le plan n°3 est choisi, avec la photo de la place de la Bielle du n°5 ; Mme CHAUSSADE, Mrs CACHELOU, DUPONT et GRAGNON intégreront la «commission »

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite aux dernières intempéries, des glissements et des affaissements de terrain sont survenus sur la Commune. Il y a également une crainte concernant les fissures de l'église. Une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services de la Préfecture.

Motion Valentin

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil municipal des Eaux Bonnes a adopté une motion concernant la fermeture de la plateforme du Valentin, qui présente des problèmes de sécurité ; Est souligné notamment le manque d'information sur le plan et le calendrier des travaux, le plan de financement. Par solidarité, Monsieur le Maire propose que la commune adopte également une motion ; les conseillers acceptent, sous réserve que la notion de sécurité des usagers soit prioritaire sur tout autre considération. Une délibération sera proposée au prochain conseil municipal.

Prochain conseil municipal : le 9 avril 2024